

APPEL À CANDIDATURES DOCTORALES 2024

L'Ined recrute 3 doctorant-es pour travailler au sein de l'une de ses 11 unités
(10 unités de recherche et 1 unité mixte de service)

La clôture de l'appel interviendra le **vendredi 3 mai 2024 à 12h00 (midi, heure de Paris)**

Aucun dossier retardataire ou incomplet ne pourra être accepté.

Pour toute question : info-doctorants@ined.fr

1. L'Ined : la formation à la recherche par la recherche

Fondé en 1945, l'Institut National d'Études Démographiques (Ined, www.ined.fr) est un organisme public de recherche ayant pour missions l'étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion de ces connaissances et la formation à la recherche. L'appartenance disciplinaire des chercheur-es de l'Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique, épidémiologie ou médecine. Une part importante des travaux porte sur la France, mais de nombreux travaux s'intéressent à d'autres aires géographiques. L'Ined a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

L'Ined concourt à la formation à la recherche et par la recherche en accueillant notamment une soixantaine de doctorant-es et post-doctorant-es au sein de ses unités de recherche. La politique d'accueil de ces jeunes chercheur-es repose sur deux principes :

- **La-le doctorant-e est un-e professionnel-le de la recherche.** À ce titre, son activité est rémunérée dans le cadre d'un contrat de travail (ouvrant notamment droit à la sécurité sociale, aux congés payés et maladie)¹. Quelle que soit la source de financement², la recherche doit être réalisée en conformité avec les règles déontologiques des métiers de la recherche et respecter les bonnes pratiques de la profession.
- **La-le doctorant-e est en formation et inscrit sa recherche dans le cadre de son projet professionnel.** À ce titre, elle-il bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un-e chercheur-e de l'Institut en tant que **directeur-trice** ou **co-directeur-trice de thèse** (cf. liste des chercheur-es encadrant-es en annexe). La-le directeur-trice de thèse Ined, ou la-le co-

¹ Les conditions de rémunération des doctorant-es contractuel-les sont fixées par décret. Le dernier en date du 26 décembre 2022 est consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745>

² Les candidat-es ayant un déjà obtenu le financement de leur contrat doctoral peuvent candidater à un accueil Ined dit « au fil de l'eau » en suivant la procédure sur notre page : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-avec-un-financement-exterieur/>

directeur·trice, accompagne la·le jeune chercheur·e dans la conduite de son projet de recherche, et l'assiste dans la construction et l'avancement de son projet professionnel. Les doctorant·es bénéficient par ailleurs de l'accompagnement et du soutien de la Délégation aux affaires doctorales et postdoctorales de l'Ined, et d'une évaluation scientifique annuelle par le comité Ined-iPOPs. En déposant une candidature dans le cadre de cet appel, les candidat·es et l'ensemble de ses encadrant·es (Ined et/ou extérieurs à l'Ined) s'engagent à adhérer aux principes et bonnes pratiques définis dans le cadre de la politique doctorale de l'Ined et détaillés dans deux documents disponibles sur le site de l'Ined³ : [Politique d'accueil des doctorant·es](#) et [Charte des doctorant·es](#).

2. Appel à candidatures

L'Ined recrute 3 doctorant·es sur des contrats doctoraux de 3 ans. Le contrat commencera **le 1^{er} octobre 2024 (sous réserve de validation du Master)**. Il pourra débuter à une autre date, entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025, sur demande motivée de la·du candidat·e et avec l'accord des encadrant·es. Dans ce cas, la ou le lauréat·e s'engage à fournir l'ensemble des documents administratifs qui lui seront demandés⁴ avant le 22 juillet 2024.

Les doctorant·es sélectionné·es seront accueilli·es à l'Ined (campus Condorcet, Aubervilliers, France) et deviendront salarié·es de l'Ined. Ils réaliseront leur recherche au sein d'une des unités de recherche de l'Institut et participeront à la vie scientifique de cette unité. Ils pourront être également accueilli·es dans une seconde unité de recherche à l'extérieur de l'Ined. Ils bénéficieront du soutien des services d'appui à la recherche de l'Ined.

Comme indiqué dans la charte des doctorant·es, les doctorant·es accueilli·es à l'Ined s'engagent à être présent·es **au moins à mi-temps** dans les locaux de l'Ined et à participer à différentes activités de l'Institut, notamment celles de leur unité de recherche (réunion et séminaire d'unité, Lundis de l'Ined, ...) et celles dédiées aux doctorant·es (Journée d'accueil, Atelier doctoral, ...).

Les recherches proposées dans le cadre de cet appel doivent s'inscrire dans le projet scientifique de l'Ined ([cf Orientations stratégiques de l'Ined](#)).

La réalisation du projet de recherche peut supposer la mise en œuvre d'un financement spécifique (par exemple, pour financer toute ou partie d'une collecte de données). Le présent appel vise uniquement à attribuer des contrats de travail et ne couvre pas le financement de la recherche. L'obtention des financements nécessaires à la réalisation de la recherche relève de la responsabilité des candidat·es et de leurs encadrant·es. Le budget nécessaire à la réalisation de la recherche doit être évalué et présenté dans le dossier de candidature. Les pistes de financement envisagées doivent être précisées et font partie des critères d'évaluation de la faisabilité du projet.

Les informations publiées en cours d'appel et les décisions concernant le présent appel seront [publiées sur le site de l'Ined](#). Les candidat·es et encadrant·es sont invité·es à consulter régulièrement cette page qui peut évoluer durant la période d'ouverture de l'appel.

³ <http://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/politique-accueil/>

⁴ Fiche de renseignements, scan de la carte vitale, scan de la carte d'identité et copie du diplôme de M2.

3. Éligibilité pour candidater

Les critères d'éligibilité pour candidater concernent la·le candidat·e et l'ensemble de ses encadrant·es.

3.1. La·le candidat·e doit répondre aux trois critères suivants :

- ✓ Être titulaire, ou préparer durant l'année universitaire en cours (2023-2024), un Master (M2) ou un diplôme équivalent donnant droit à s'inscrire dans une université française ou étrangère en doctorat, dans l'une des disciplines touchant aux sciences de la population.
- ✓ La·le candidat·e devra être inscrit·e en doctorat **pour la première fois** (c'est-à-dire en première année) dans un établissement universitaire français ou étranger à la rentrée universitaire 2024-2025⁵.
- ✓ La·le directeur·trice de thèse, ou la·le co-directeur·trice de thèse, doit **impérativement** être un·e chercheur·e titulaire de l'Ined ([voir la liste](#)). Les candidat·es sont appelé·es à solliciter directement un·e chercheur·e de l'Ined en lien avec leur thématique de recherche⁶.

Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé⁷.

3.2. Les encadrant·es de la·du candidat·e doivent répondre au critère suivant :

- ✓ Un·e encadrant·e Ined encadrera au plus deux doctorant·es financé·es sur des contrats Ined hors 4^e année à la rentrée de l'année universitaire 2024-2025 (en incluant le(s) doctorant·es recruté·es dans le cadre de cet appel).

4. Informations et pièces obligatoires du dossier de candidature

L'ensemble des informations et des pièces du dossier peuvent être en langue française et/ou anglaise.

4.1. Informations et pièces à la charge de la·du candidat·e

Pour constituer un dossier complet, **la·le candidat·e** doit fournir l'ensemble des éléments listés ci-dessous :

- a) Saisir l'ensemble des informations demandées sur [la plateforme de l'appel](#) (cf. section 5). La·le candidat·e devra remplir l'ensemble des champs, y compris le résumé de son projet de thèse, le descriptif des besoins financiers (hors salaire), et le calendrier prévisionnel de sa thèse.
- b) Déposer l'ensemble des documents suivants sur la plateforme de l'appel :
 - Curriculum vitae
 - Lettre de motivation (maximum 2 pages)
 - Projet de thèse de 5 pages maximum, bibliographie comprise. Ce projet est préparé par la·le candidat·e en collaboration étroite avec ses encadrant·es. Ce document inclut obligatoirement les éléments suivants :
 - ✓ *Enjeu et contexte scientifique* (démontrant notamment l'importance et l'originalité de la problématique à partir de la littérature)

⁵ Les doctorant·es devront fournir au moment de leur accueil une attestation d'inscription dans laquelle est mentionnée la (co-)direction.

⁶ <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/>

⁷ Les candidat·es étranger·ères peuvent s'informer sur les modalités d'accueil :

<https://www.ined.fr/en/institute/international-relations/support-for-researcher-mobility/incoming-mobility/>

- ✓ *Hypothèses et objectifs de la recherche*
- ✓ *Méthodologie* (sources de données, collectes, méthodes mises en œuvre)
- ✓ *Principaux résultats attendus*
- ✓ *Plan et calendrier de travail*
- ✓ *Bibliographie*
- ✓ *Évaluation des risques et solutions envisagées.*

Un soin spécifique sera apporté à cette dernière section (longueur recommandée : 1/2 page). Rédigée après une discussion approfondie avec les encadrant-es, elle permet d'évaluer la capacité des candidat-es à anticiper les difficultés inhérentes au travail de recherche et à envisager des solutions adaptées (par exemple : difficultés liées à l'accès aux sources, la collecte de données, l'obtention de financements externes, l'acquisition de logiciels, la mise en œuvre de méthodes d'analyse, l'écriture académique en particulier pour les candidat-es qui devront rédiger dans une langue autre que leur langue maternelle, etc.). Les impacts en termes de calendrier (possibles retards, possibilité de renoncer à certaines parties du travail pour tenir le calendrier) seront détaillés.

- Mémoire de M2 (ou équivalent). Si vous n'avez pas encore soutenu, une version provisoire de votre mémoire de M2 doit être fournie portant la mention « version provisoire » sur la première page. En l'absence de M2 et en le motivant sur la plateforme de candidature, vous devez déposer un mémoire académique équivalent.
- Rapport de soutenance de M2. Si vous ne disposez pas de ce rapport, vous devez déposer (dans la boîte de dépôt prévue pour le rapport de soutenance de M2) une attestation des responsable du M2 indiquant l'impossibilité de déposer cette pièce et explicitant la raison (soutenance de M2 à une date postérieure à la clôture qui sera précisée dans l'attestation, ou non délivrance d'un rapport de soutenance dans le cadre de la formation suivie, par exemple).
- Relevé des notes de M1 et M2 (ou équivalent). Si vous ne disposez pas de l'un de ces relevés, vous devez déposer une attestation des responsable du Master en expliquant les raisons. Si l'université a délivré un unique document pour justifier la non présentation du rapport de soutenance et des notes de Master, vous devez déposer ce document deux fois (une fois dans la boîte de dépôt prévue pour le rapport de soutenance et une fois au niveau de la boîte prévue pour les notes de M1 et M2).
- [Attestation sur l'honneur](#) de l'exactitude des informations fournies

4.2. Informations et pièces à la charge de la·du (co-)directeur·trice Ined

Pour constituer un dossier complet, l'encadrant·e Ined doit fournir l'ensemble des éléments listés ci-dessous :

- a) Saisir l'ensemble des informations demandées sur la plateforme de l'appel réservée aux encadrant·es (cf. section 5)
- b) Déposer l'ensemble des documents suivants sur la plateforme de l'appel :
 - [Le formulaire encadrant](#) de chacun des encadrant·es/directeur·trices (**obligation de fournir un formulaire par encadrant·e**). Seul·es les encadrant·es Ined peuvent accéder à la plateforme de l'appel, il est de leur responsabilité de récupérer les formulaires des encadrant·es non Ined et de les déposer sur le site. Le formulaire⁸ est disponible sur le [site de l'appel](#) le lien personnel leur sera communiqué par e-mail.

Cas particuliers :

- Si l'un·e des encadrant·e est extérieur à l'Ined, le dépôt des deux formulaires sur la plateforme est à la charge de l'encadrant·e Ined ;
- Si les deux encadrant·es sont des chercheur·e·s de l'Ined, seul·e l'un·e des deux prend en charge le dépôt des formulaires ;
- Les chercheur·es Ined qui soutiennent plusieurs candidatures doivent saisir l'équipe support « info-doctorants@ined.fr » qui enverra de nouvelles informations de connexion.

5. Modalités pratiques de la candidature

Le dépôt est à effectuer sur une plateforme électronique, à l'exclusion de tout autre mode d'acheminement.

La·le candidat·e doit [créer un compte utilisateur](#). La·le candidat·e doit indiquer dans son dossier le nom de ses encadrant·es.

Les encadrant·es Ined ont déjà un compte utilisateur·trice sur la plate-forme encadrant·es (le lien de connexion leur a été envoyé par e-mail à l'ouverture de l'appel). La·le candidat·e et son encadrant·e Ined doivent chacun·e déposer leurs documents sur la plateforme qui leurs est dédiée.

La·le candidat·e ne peut pas consulter la plateforme encadrant·es. Cependant, elle·il recevra un e-mail de confirmation une fois le dossier encadrant·e validé et soumis.

Important : Validation du dossier

Pour valider définitivement sa candidature, la·le candidat·e doit impérativement cliquer sur « envoyer » sur la dernière page de la plateforme avant la date de clôture (l'horodatage de la plateforme faisant foi). Un email de confirmation sera alors envoyé automatiquement dans la boîte mail référencée lors du dépôt de la candidature.

Un dossier sera considéré comme invalide s'il manque des informations ou des pièces dans la partie candidat·e ou dans la partie encadrant·es (cf. liste dans la section 4, « Informations et pièces obligatoires du dossier de candidature »).

⁸ Le dépôt d'une lettre de soutien, en place et lieu du formulaire de l'appel, est toléré. Nous attirons néanmoins l'attention des encadrants sur le fait que ces lettres apportent en général moins d'informations que le formulaire.

En cas de difficultés techniques liées à l'utilisation de la plateforme, les candidat.es doivent envoyer un courrier électronique à info-doctorants@ined.fr précisant le problème rencontré (copie d'écran, environnement informatique utilisé, message d'erreur, etc.), si possible au moins 2 jours ouvrés avant la clôture de l'appel. Aucun élément transmis après la clôture de l'appel à candidature ne sera examiné.

La clôture de l'appel interviendra le vendredi 3 mai 2024 à 12h00 (midi, heure de Paris)

N.B. : Afin d'assurer la recevabilité de votre dossier :

- Nous vous conseillons de finaliser votre candidature 2 jours avant la date de clôture**
- Vérifiez l'exactitude de vos documents et les noms que vous leur attribuez, il ne vous sera plus possible de les visualiser une fois téléchargés.**

Aucun dossier retardataire ou incomplet ne sera examiné par le comité Ined.

Pour toute question : info-doctorants@ined.fr

Recommandations pour une candidature réussie :

Il est fortement recommandé de prévoir la finalisation du dossier plusieurs jours ouvrés avant la clôture de l'appel selon le calendrier suivant :

- ☞ **Au plus tard 1 mois avant la clôture de l'appel**, la·le candidat·e et son·ses encadrant·s Ined construisent les grandes lignes scientifiques du projet de thèse. Elles·Ils testent l'utilisation de la plateforme de dépôt dans leur environnement informatique.
- ☞ **Au plus tard 2 semaines avant la clôture de l'appel**, la·le candidat·e et son·ses encadrant·es Ined font le point sur l'avancement du dossier de candidature et fixent ensemble un calendrier visant à finaliser la candidature quelques jours avant la clôture de l'appel.
- ☞ **Au plus tard 4 jours ouvrés avant la clôture de l'appel**, la·le candidat·e finalise l'intégralité de sa partie du dossier.
- ☞ **Au plus tard 2 jours ouvrés avant la clôture de l'appel**, l'encadrant·e Ined finalise l'intégralité de la partie « encadrant » sur la plateforme dédiée.

Aspects juridiques, éthiques et CNIL :

Les données nominatives collectées dans le cadre du présent appel le sont dans le respect de la réglementation européenne et française sur la protection des données. L'utilisation des informations déposées sur la plateforme de l'appel a pour finalité de gérer les candidatures, pendant le processus de soumission et après le dépôt des candidatures. Leur traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles entre l'Ined et les candidat·es.

L'équipe gérant l'appel pourra accéder et utiliser les informations utiles pour contacter les candidat·es et les encadrant·es dès leur saisie et avant leur soumission : il s'agit des informations portant sur la civilité, le prénom, le nom, les coordonnées des candidat·es et encadrant·es.

La réglementation vous reconnaît des droits : accéder à vos données et en obtenir une copie, compléter ou rectifier vos données, vous opposer à leur traitement, en demander l'effacement ou la limitation. Ces droits peuvent être exercés auprès de info-doctorants@ined.fr.

Après dépôt, vos données sont conservées pendant deux ans si votre candidature est rejetée, cinq ans si votre candidature est retenue.

Ce traitement a fait l'objet de formalités (inscription au registre du CIL de l'Ined sous le n° 2014-CIL-0002), sur lesquelles la Déléguée à la protection des données peut vous renseigner (dpo@ined.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

6. Procédures d'évaluation et de mise en place des contrats

La procédure d'évaluation des candidatures comporte trois phases : recevabilité, admissibilité et admission.

Recevabilité

Cette étape vise à vérifier que la candidature est conforme aux règles énoncées dans le présent appel à candidatures. Aucune exception n'est acceptée.

L'équipe organisatrice de l'appel⁹ statue sur la recevabilité du dossier (examen des informations permettant de juger de l'éligibilité, du respect des règles de dépôt, du dépôt de l'ensemble des pièces et informations). Seules les candidatures jugées recevables sont transmises au comité Ined-iPOPs pour la phase d'admissibilité.

Si plusieurs dossiers de candidature ont été déposés sur la plateforme par un-e même candidat-e, seul le dernier dossier soumis sera pris en compte. Les éléments déposés dans les autres dossiers ne seront pas considérés.

Si les évaluations menées durant les phases d'admissibilité et d'admission font apparaître des éléments remettant en cause la recevabilité d'une candidature, l'irrecevabilité du dossier pourra être prononcée à ces étapes de la procédure d'évaluation. La liste des candidatures recevables sera disponible sur le [site de l'Ined](#).

Admissibilité

Le comité de sélection [Ined-iPOPs](#)¹⁰ est chargé de l'évaluation scientifique des candidatures. Tous les membres du comité reçoivent l'ensemble des dossiers recevables. Deux rapporteur-es sont nommé-es pour chaque dossier : un-e rapporteur-e parmi les 5 chercheur-es Ined élu-es et un-e rapporteur-e parmi les 5 personnalités extérieures à l'Ined. Le comité siégera durant la deuxième quinzaine de juin 2024. À l'issue de ses délibérations, le comité établit la liste des candidat-es admissibles par ordre de mérite. **La liste des candidat-es admissibles n'est pas publique et les membres du comité de sélection sont invité-es à la plus stricte confidentialité.**

Admission

Le jury d'admission comprend le Directeur de l'Institut ou son.a représentant-e, le président-e du comité Ined-iPOPs quatre membres chercheur-es ou représentants de différents service de l'Ined ainsi que la Délégation aux affaires doctorales et post-doctorales. Ce dernier examine les dossiers de candidatures ayant été jugés admissibles par le comité de sélection Ined-iPOPs. Il établit la liste des

⁹ L'équipe organisatrice de l'appel à candidatures inclue la-e délégué-e Ined aux affaires doctorales et post-doctorales et la gestionnaire de la délégation, l'ingénieur-e en informatique responsable de la plateforme de l'appel, la Directrice de l'Institut ou son.a représentant-e et six membres chercheur-es ou représentants de différents service de l'Ined.

¹⁰ Une présentation de ce comité est disponible sur le site de l'appel doctoral.

candidatures admises et éventuellement une liste complémentaire, ces listes seront disponibles sur le site de l'appel **le 28 juin 2024 à 15h00** (heure de Paris). L'ordre des candidat-es admis-es peut-être différent de celui de la liste des candidat-es déclaré.es admissibles.

Communication des résultats aux candidat-es

L'ensemble des candidat-es ayant soumis leur dossier avant la clôture de l'appel et leurs encadrant-es recevront une information écrite sur l'issue de leur candidature par messengerie électronique dans les trois semaines suivant la publication des résultats.

Si la candidature a été jugée recevable, les candidat-es et la-le chercheur-e référent-e recevront une synthèse établie par les membres comité de sélection Ined-iPOPs.

Publication des résultats et acceptation des candidat-es

La liste des candidat-es admis-es est publiée sur le [site de l'appel](#)¹¹ le 28 juin 2024 à 15h00 (heure de Paris). Un courriel leur sera adressé aux lauréat-es par la Déléguée aux affaires doctorales et post-doctorales. Les candidat-es disposent de 4 jours ouvrés à partir de la publication des résultats pour envoyer un message sur info-doctorants@ined.fr indiquant l'acceptation ou le refus du contrat doctoral. L'acceptation du poste doit obligatoirement être faite par la-le candidat-e en personne (les encadrant-es et responsables d'unité ne sont pas habilité-es à s'engager au nom de la-du candidat-e). Une réponse rapide permet à d'autres candidat-es, sur liste complémentaire, de bénéficier du contrat en cas de désistement. Après ce délai de 4 jours ouvrés et sans réponse de la-du candidat-e, l'Ined se réserve le droit de proposer le contrat à un-e autre candidat-e.

Un-e candidat-e ayant été retenu-e pour un financement Ined dans le cadre de cet appel mais qui obtient un autre financement ailleurs peut bénéficier d'un accueil à l'Ined tout en choisissant le [financement extérieur](#)¹².

Mise en place du contrat

Après acceptation du contrat, la-le candidat-e est sollicité-e pour fournir les informations et documents nécessaires à l'établissement de son contrat. L'Ined se réserve le droit d'attribuer le contrat à un-e autre candidat-e si la-le candidat-e ne fournit pas les pièces demandées dans un délai de 4 semaines après avoir accepté le contrat. Les candidat-es n'ayant pas encore soutenu au moment de l'acceptation du contrat devront en outre justifier de leur date de soutenance au moins 6 semaines avant la date de début du contrat.

Les candidat-es rencontrant des difficultés pour constituer leurs dossiers de recrutement (par exemple les candidat-es étranger-es) peuvent obtenir des délais supplémentaires sur demande motivée. Le service des ressources humaines de l'Ined (sce-rh@ined.fr) et la Direction des relations internationales et des partenariats -(drip@ined.fr) peuvent apporter leur assistance aux candidat-es. Par ailleurs, un [livret d'aide à l'accueil des chercheur-es étranger-es](#) est disponible en ligne¹³.

Conformément à la législation, la rémunération de la-du lauréat.e lui sera versée sur un compte bancaire français à la fin du mois suivant la signature de son contrat de travail. Aussi, il lui sera demandé de préparer financièrement son arrivée en France. En effet, les frais d'arrivée et d'installation seront à la charge de la-du candidat-e et non de l'Ined.

¹¹ <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/appel-a-candidatures-2024/>

¹² Cette procédure sera simplifiée si votre dossier a été classé dans le cadre de cette appel, renseignement : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-avec-un-financement-exterieur/>

¹³ <https://www.ined.fr/en/institute/international-relations/support-for-researcher-mobility/incoming-mobility/>

Annexe 1

Liste des chercheur·es référent·es de l'Ined

Les candidat·e·s à un doctorat proposé par l'Ined doivent contacter directement les chercheur·e·s référent·e·s : <https://www.ined.fr/fr/recherche/chercheurs/#tab-chercheur-ined>

ATTANE Isabelle (DR ¹⁴ , HDR ¹⁵)	DESEQUELLES Aline (DR)	OBUCINA Ognjen (CR)
BARBIERI Magali (DR)	DIETRICH-RAGON Pascale (CR)	PAILHE Ariane (DR)
BEAUCHEMIN Cris (DR, HDR)	DUTHE Géraldine (DR)	PENNEC Sophie (DR)
BECQUET Valentine (CR ¹⁶)	FLORIAN Sandra (CR)	RABATE Simon (CR)
BELLIS Gil (CR)	FONTAINE Roméo (CR)	RAULT Wilfried (CR)
BERGSTROM Marie (CR)	GOSELIN Anne (CR)	REGNIER-LOILIER Arnaud (DR)
BLUM Alain (DR)	GUERIN-PACE France (DR)	REMILLON Delphine (CR, HDR)
BONNET Carole (DR)	GUILLOT Michel (DR)	ROZEE Virginie (CR, HDR)
BONNET Florian (CR)	HADDAD Marine (CR)	SEGUY Isabelle (CR)
BOUCHET-VALAT Milan (CR)	HAMEL Christelle (CR)	SIMO FOTSO Arlette (CR)
CAHEN Fabrice (CR)	ICHOU Mathieu (CR)	SIMON Patrick (DR)
CAMARDA Carlo-Giovanni (CR)	KESZTENBAUM Lionel (DR)	SOLAZ Anne (DR)
CAMBOIS Emmanuelle (DR)	LAMBERT Anne (CR)	THERE Christine (DR)
CARON Louise (CR)	LE ROUX Guillaume (CR)	THIERRY Xavier (CR)
CAYOUILLE-REMBLIERE Joanie (CR)	LELIEVRE Eva (DR)	TOULEMON Laurent (DR)
COUNIL Émilie (CR)	LETURCQ Marion (CR)	TRABUT Loïc (CR)
DE LA ROCHEBROCHARD Elise (DR, HDR)	MAZUY Magali (CR)	TRACHMAN Mathieu (CR)
	MOULIN Léonard (CR)	VÄISÄNEN Heini (CR)

¹⁴ Directeur·trice de recherche

¹⁵ Habilité·e à diriger des recherches

¹⁶ Chargé·e de recherche